

Décret

Générale

colonial

Décret n° 106 relatif à l'approbation d'un arrêté en date du 13 décembre 1941 du Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local (exercice 1941).

n° 106

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 janvier 1942

Numéro JO
n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro
28 février 1942

VISAS

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat français, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies modifié par le décret du 19 janvier 1935: Vu le décret du 16 mars 1911 portant approbation du budget local de la côte française des Somalis et dépendances pour l'exercice 1941 :
Sur le rapport du Secrétaire d'Etat aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté en date du 13 décembre P. 11. pris en conseil d'administration par le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances portant ouverture de crédits supplémentaires de 1.250.000 francs au budget local de l'exercice 1941.

Art. 2

— Le Secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

PH. PÉTAIN. Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français : **Le Secrétaire d'Etat à Variation, Secrétaire d'Etat aux colonies par intérim, BERGERET.**